



Communiqué du SNFOLC 35 et du SNUDI FO 35

Personnels AESH convoqués pour signer leur CDI à la chaîne avant la parution du décret !

Depuis le lundi 3 juillet 2023, sur 4 jours, à marche forcée, le rectorat de Rennes a mis en place une campagne pour faire signer des CDI à plusieurs centaines de personnels AESH dans le département.

Les personnels sont convoqués massivement depuis lundi 3 juillet dans un amphithéâtre à Rennes pour prendre connaissance et signer leur contrat de travail en CDI. Ils ont parfois été convoqués la veille pour le lendemain alors qu'ils sont sommés de venir avec toutes les pièces justificatives à produire pour permettre la signature.

Lors de ce rdv (qui se fait à la queue leu leu dans l'amphithéâtre), les AESH n'ont pas le temps de lire le contrat dans ses détails. Un personnel qui demandait un peu de temps pour prendre connaissance de ce qu'il allait signer s'est vu répondre : "Accélérez. De toute façon, c'est à prendre ou à laisser." Les personnels qui ont signé ce CDI n'ont pas eu le droit de repartir avec un double du contrat. Parfois ils ont réussi à prendre une photo avec leur téléphone portable, quand cela ne leur était pas refusé.

Cette campagne de CDIisation telle qu'elle a été organisée s'est faite dans le plus grand mépris des personnels, et de la loi : Quid des 8 jours de réflexion autorisés par la loi pour permettre au personnel de décider s'il signe ou non son CDI ? Quid du double du contrat donné au signataire ? Quid de la sérénité des personnels, entassés dans un amphithéâtre par paquets, pour signer un document d'une grande importance dans leur carrière déjà précaire ? Quid du décret qui n'est pas encore paru et qui seul autoriserait la signature d'un CDI après 3 ans de CDD ?

Nous avons reçu des dizaines d'appel pour la seule journée de mercredi 5 juillet 2023, appels de personnels AESH très inquiets et indignés.

Cette campagne a pris fin de manière brutale hier mercredi 5 juillet en raison de son caractère illégal (décret non paru !). Cette nouvelle s'est très vite répandue parmi les personnels, via les réseaux sociaux, et a fait l'effet d'une bombe : qu'en est-il des contrats déjà signés? Ont-ils une valeur légale? Sont-ils annulés?

Nos organisations syndicales SNFOLC 35 et SNUDI FO 35 ont contacté le recteur pour lui faire part de notre désaccord sur la méthode utilisée et de nos interrogations : Les personnels AESH concernés ont-ils reçu un courrier du rectorat pour informer officiellement de l'annulation de la campagne ? Ont-ils été informés du caractère potentiellement invalide de leur contrat signé ? Comment sera organisée la signature de leur futur CDI ?

Nous attendons une réponse.

Le SNFOLC 35 et le SNUDI FO 35 rappellent que les personnels AESH sont les grands précaires de l'Éducation nationale (avec des contrats imposés à 62%, soit 850€ par mois). Nous continuons de porter la revendication d'un vrai statut de la Fonction publique pour les personnels AESH, statut qui aurait évité de tels impairs, et qui permettrait des conditions de travail et un salaire décent.

Justine Marti

Secrétaire départementale du SNFOLC 35

Mickaël Bézard

Secrétaire départemental du SNUDI FO 35